

RÉGLEMENTATION PISCINE

1. L'accès à la piscine est réservé uniquement aux clients du Camping Résidence Orchidea
2. La piscine est ouverte aux usagers du camping aux horaires fixés annuellement par le gestionnaire. Les horaires d'ouverture sont affichés à l'entrée de la piscine et à la réception. Les clients sont tenus de respecter les horaires d'ouverture de la piscine telles qu'établies ci-dessus et les autres règles relatives à cette observation, spécifiées dans le présent règlement.
3. Il est obligatoire de porter un bonnet de bain
4. Il est obligatoire de prendre une douche avant d'entrer dans la piscine et d'utiliser les lave-pieds avant d'entrer dans la zone de la piscine
5. Il est obligatoire d'utiliser des chaussons dans la zone de la piscine
6. Les enfants de moins de 12 ans ne sont autorisés que s'ils sont accompagnés de leurs parents ou d'autre adultes. Pour les enfants en bas âge, l'utilisations de couches pour la piscine est obligatoire
7. Afin de sauvegarder le droit de tous les usagers à la sécurité personnelle et à une permanence sereine dans l'établissement, la Direction à la faculté d'expulser de l'établissement les personnes qui, par leur propre comportement, troublent l'ordre ou la morale publique ou qui, par le bruit, les jeux dangereux ou d'autres manifestations, portent préjudice à la sécurité des autres usagers ou empêchent le fonctionnement régulier du service.

Dans la zone des installations, il est interdit :

- Présenter des chiens ou d'autres animaux
- Fumer
- Consommer de la nourriture et/ou des boissons. Seulement la consommation d'eau est autorisée.
- D'introduire des radios, des appareils de reproduction sonore et d'autres appareils électriques sans autorisation préalable de la direction
- Sauter par-dessus des lave-pieds
- Jouer au ballon à l'intérieur de la piscine et sur le bord de la piscine
- En caquetant, en se poussant, en se poursuivant, en harcelant les baigneurs ou en créant des situations dangereuses pour eux-mêmes ou pour les autres
- Introduire des objets de toute nature dans la piscine, notamment des ballons, des planches flottantes, des matelas gonflables et en particulier des objets en verre
- Plonger à partir du bord de la piscine avec ou sans élan ou plongeons à reculons
- De plonger dans la piscine si une ou plusieurs parties du corps sont aspergées d'huiles, de crèmes et de substances similaires de toute nature, y compris de teintures sur les cheveux ou la peau sans avoir pris de douche au préalable
- De jeter des vêtements ou des objets de toute sorte dans la piscine
- Il est interdit d'introduire des parasols, des tabourets, des chaises, des chaises longues, des tables ou quoi que ce soit d'autre dans la zone de la piscine. Il est strictement interdit d'occuper réellement présent dans la piscine. Il est également interdit de déplacer les parasols et les chaises longues de leur position initiale

Le port du bracelet d'identification du camping est obligatoire pour accéder à la piscine.

